

## La Grande Guerre et la Police de Montréal

Pour devenir policier à Montréal, dans les années 1950, il fallait d'abord se rendre au bureau du président de la Commission du Service civil de la Ville de Montréal, M. Ernest Hooper, dans l'Annexe de l'Hôtel de Ville, au 775, rue Gosford, où se trouve de nos jours la Cour municipale de Montréal. M. Hooper devait se prononcer sur-le-champ, et irrévocablement, sur l'admissibilité d'une candidature.



C'est une démarche que j'ai accomplie au mois d'août 1958 alors que j'étais soldat, au sein du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, pour quelques semaines encore. En attendant mon tour, mon attention a été attirée par une plaque en bronze apposée sur un mur du hall d'entrée de l'édifice. Cette plaque rendait hommage aux 24 policiers de Montréal qui s'étaient enrôlés volontairement dans les rangs du Corps expéditionnaire canadien durant la Première Guerre mondiale, déclenchée il y a maintenant 100 ans, en août 1914.

La plaque a disparu au début des années 1960, lors de travaux majeurs effectués sur ce vénérable édifice, pour le raccorder à celui nouvellement érigé au 750, rue Bonsecours, qui deviendra le QG de la Police jusqu'en 1998. Elle a heureusement été retrouvée et conservée au Musée de la police.

Des recherches m'ont ainsi permis d'apprendre qu'à la fin octobre 1914, neuf constables, tous de la deuxième classe salariale, s'étaient engagés et que, parmi eux, seuls ceux qui étaient déjà enrôlés à cette date bénéficiaient, en vertu d'une résolution du Bureau des Commissaires, de leur plein salaire, 900 \$ par année, durant toute la durée de leur engagement. Par la suite, on se limitera à garder vacante la fonction des employés « qui ont de bons états de service ».<sup>1</sup>

Les choses se compliquent quelque peu en 1917. La guerre s'enlise, et le gouvernement adopte la Loi sur la conscription. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1918 et rend obligatoire l'enrôlement de tous les hommes de 20 à 34 ans, célibataires ou mariés et sans enfants. Or, aucune exemption n'est prévue pour les policiers. Le Surintendant Olivier Campeau, craignant une diminution de ses effectifs, demande alors l'exemption pour un certain nombre de policiers et de chauffeurs.

Les motifs invoqués étaient que le corps policier de Montréal était un service paramilitaire chargé, depuis le commencement des hostilités, du maintien de l'ordre, de l'arrestation des déserteurs et la recherche de personnes appartenant à des nations ennemies, en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. Aucun document ne le confirme, mais il semble bien que certains membres du Service aient, effectivement, été exemptés, car on ne constate qu'une faible diminution des effectifs policiers entre 1914 et 1918. Le Chef Campeau aurait donc eu gain de cause.<sup>2</sup>

La plaque commémorative citée plus haut indique que 24 policiers de Montréal ont servi sous les drapeaux durant la Grande Guerre, dans diverses unités d'infanterie, et qu'un seul a été tué au combat. Il s'agit du constable Adélar Bastien, mort au champ d'honneur dans les dernières semaines du long conflit, le 4 septembre 1918, à l'âge de 28 ans.



Le constable Bastien avait été promu sergent dans le 87<sup>e</sup> Bataillon et a reçu une haute distinction : la Médaille de conduite distinguée — la DCM — pour bravoure face à l'ennemi. Il a été inhumé au cimetière britannique de Ligny-St-Flochel, à Pas-de-Calais, en France. Cependant, les recherches n'ont pas permis de connaître les circonstances de sa mort et aucune photo n'a été retrouvée.<sup>3</sup>

L'Armistice du 11 novembre 1918 a mis fin à la Grande Guerre et, dès l'année suivante, l'Association des Vétérans de guerre de la Police, District de Montréal, était mise sur pied. C'est à son initiative que la plaque commémorative a été installée et inaugurée, le 11 novembre 1920, en présence du maire de Montréal, M. Médéric Martin.

L'Association a regroupé les membres de tous les corps policiers de la région de Montréal qui ont servi dans les forces armées en temps de guerre comme en temps de paix. Elle a été en existence jusqu'au début des années 2000, alors qu'elle a été dissoute, faute de relève.

Quant à la plaque commémorative, elle est installée près du mémorial aux policiers et policières tués dans l'exercice de leurs fonctions, dans le hall d'entrée du QG, pour souligner ce centième anniversaire.

1 *Historique du Service, Turmel, 1971, p. 20*

2 *Historique du Service, Turmel, 1971, p. 21*

3 *Anciens Combattants Canada/Mémorial de guerre du Canada*